



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 83581

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les missions, l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État de la Commission d'examen des conventions de valorisation de la recherche.

Texte de la réponse

La Commission d'examen des conventions de valorisation de la recherche a été supprimée par la loi no 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. Elle n'a donc plus eu aucune activité et aucun coût de fonctionnement à compter de cette date.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83581

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4896

Réponse publiée au JO le : [5 avril 2016](#), page 2798